## Chambre des Représentants.

Séance du 13 Janvier 1847.

Crédit supplémentaire de 126,000 fr. au budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1847.

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, d'après les ordres du Roi, un projet de loi qui ouvre au budget du Département des Travaux Publics, un crédit supplémentaire de 126,000 fr. affecté à la restauration de l'hôtel de la Cour des Comptes.

Le devis des travaux et l'avis de la Cour des Comptes sont annexés au présent exposé. Je dépose également sur le bureau le plan de reconstruction.

Le système proposé aura pour résultat de mettre le nouvel hôtel à l'abri des dangers d'incendie. Les constructions en fonte et en voûtes sont, sans doute, plus coûteuses que les constructions ordinaires, mais elles présentent aussi plus de sécurité. Le Gouvernement n'a pas hésité à adopter ce système.

La somme à payer par la compagnie d'assurances sera versée au Trésor et réduira ainsi la dépense que l'incendie de l'hôtel de la Cour des Comptes laisse à la charge de l'État.

Ce sinistre n'est pas encore entièrement réglé.

Il importe aux intérêts de l'État que l'on puisse commencer sans retard les travaux de restauration.

Le Ministre des Finances, J. MALOU.

## PROJET DE LOI.



# Roi des Belges,

# A tous présents et à benix, salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Travaux Publics et des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtors :

Notre Ministre des Finances présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au budget du Ministère des Travaux Publics un crédit supplémentaire de cent vingt-six mille francs (fr. 126,000) pour la restauration de l'hôtel de la Cour des Comptes.

Ce crédit formera l'article unique du chap. VIII du budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1846.

Donné à Paris, le 11 janvier 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi:

Le Ministre des Travaux Publics,

DE BAVAY.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.